

POUR QUI?

Toutes les entreprises et toutes les associations, à l'exception des particuliers employeurs et des employeurs publics (y compris les établissements publics administratifs et les établissements publics industriels et commerciaux)

LES CONDITIONS

1. Embaucher un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi (y compris en situation de Handicap), un adhérent à un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou un jeune suivi par une Mission Locale, qui réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville
2. Embaucher cette personne en CDI ou en CDD de 6 mois minimum
3. Ne pas embaucher une personne ayant fait partie de l'entreprise dans les 6 mois précédant la date d'embauche
4. Ne pas avoir procédé, dans les 6 mois précédant l'embauche, à un licenciement pour motif économique sur le poste à pourvoir

LES EMPLOIS FRANCS

Attaché au lieu de résidence du salarié, et non à la localisation de l'employeur, ce dispositif vise à promouvoir la mobilité par l'inclusion dans l'emploi durable.

Le principe est simple : l'emploi franc est une aide financière, versée à toute entreprise ou association, pour l'embauche en CDI, ou en CDD de 6 mois minimum, d'un salarié résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

Montant de l'aide pour une embauche à temps plein :

- en CDI : 15 000€ sur 3 ans (5 000€ par an)
- en CDD d'au moins 6 mois : 5 000€ sur 2 ans (2 500€ par an)

Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.

QUEL CONTRAT ?

CDI

ou

CDD de 6 mois minimum

Sur présentation d'un justificatif de présence du salarié, Pôle emploi vous versera l'aide tous les 6 mois, à partir de la date d'exécution du contrat

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
CONTACTEZ NOS CHARGÉES DE RELATIONS
ENTREPRISES**

Nord Cotentin : Emilie LAISNEY

02.33.72.55.28 - e.laisney@capemploi50.com

Centre Manche : Mathilde LEMOINE

02.33.72.55.14 - m.lemoine@capemploi50.com

Sud Manche : Delphine MASSE

02.33.72.55.23 - d.masse@capemploi50.com

